



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 19 DEC. 2016

Direction des Collectivités locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION DE SUIVI DE SITE CONCERNANT
LES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE ALTEO GARDANNE**

Le 26 septembre 2016, la Commission de Suivi de Site (CSS) concernant les installations de la société ALTEO Gardanne s'est réunie sous la présidence de **M.Stéphane BOUILLON**, Préfet de Région.

Les représentants des différents collèges et les personnalités associées ont été conviés à cette commission. La feuille d'émargement, ci-jointe, répertorie les participants.

I Introduction du Préfet de Région :

Le Préfet remercie les participants de leur présence, dont les membres des différents collèges et les élus des collectivités concernées sur ce sujet qui suscite l'intérêt des médias.

Il rappelle que la CSS est une réunion technique et juridique qui se réunit fréquemment en application de textes réglementaires sur le suivi des arrêtés préfectoraux.

Des courriers ont été reçus demandant une présentation globale sur la place internationale de la filière alumine ou les relations contractuelle entre les différents acteurs qui ne relèvent pas des attributions de la commission.

L'objet de la CSS est principalement d'examiner l'application des arrêtés préfectoraux concernant les sites Altéo et de travailler sur le long terme jusqu'à ce que des solutions soient trouvées.

Les points de l'ordre du jour sont successivement abordés :

- le projet de compte rendu de la précédente CSS modifié à la demande des membres, celui-ci est approuvé en la forme.

S'agissant de la désignation des membres du bureau:

M.Arnaud MERCIER de la Métropole Aix-Marseille Provence présente sa candidature au titre du collège des élus, M.MEI, Maire de Gardanne retire la sienne. **M.MERCIER** est élu à l'unanimité des membres présents du collège.

Les candidatures proposées par les autres collèges, à savoir :

Mme Corinne TOURASSE, DREAL pour le collège Etat;
M.Eric DUCHENNE pour le collège Exploitant,
Mme Christine GIRODENG pour le collège salariés,
Mme Aline FROSINI pour le collège Riverains,
sont entérinées.

La proposition de validation d'un deuxième représentant pour le collège riverains non compatible avec le règlement intérieur et qui serait contraire à l'égalité de représentation des autres collèges est rejetée.

Toutefois, à la demande de **Mme FROSINI**, le Préfet ne refuse pas qu'elle puisse être assistée, le cas échéant.

Le bureau est ainsi constitué dans le cadre du règlement intérieur sur lequel aucune autre observation n'a été signalée sur le projet modifié.

II Point de situation sur Mange Garri :

1 Présentation du BGRM sur le diagnostic de l'influence des émissions de poussières du site de stockage de Mange-Garri sur la qualité des milieux au voisinage du site par Mme DORFLIGER, Mme COFTIER et M.BOISSARD

(présentation jointe)

Au terme de la présentation, **M.KHALDI** intervient et conteste la méthode.

M.KHALDI rappelle que l'étude était axée sur les particules PM 10 et non les PM 2,5 les plus dangereuses qui sont négligées. Les poussières ont été prélevées en octobre alors que les sols ont été délavés. S'il était décideur, il ne validerait pas l'étude. Il présente les photos prises sur sa terrasse qui montrent la présence des poussières (photos jointes en annexe). **M.KHALDI** considère que les résultats en l'état sont inadmissibles.

Le BRGM apporte des précisions sur les méthodes utilisées notamment les capteurs optiques qui se sont avérés peu fiables apportant des résultats peu satisfaisants en ce qui concerne les PM 2,5. Pour ces raisons, la qualité des résultats sur ce point n'a pas été jugée suffisante pour permettre une interprétation au regard de valeurs réglementaires.

Le Préfet demande que des capteurs adaptés aux PM 2,5 soient recherchés pour fiabiliser les études.

M.KHALDI reproche que l'étude n'apporte pas des éléments sur le plan biologique et sanitaire.

Le BRGM précise qu'elle apporte la donnée au profit de l'ANSES dans le cadre d'une étude menée contrainte dans le temps avec une météorologie donnée pendant la période. L'ANSES exploite et croise les données avec d'autres.

M.KHALDI demande que les données réelles soient prises en compte. Il réitère sa position selon laquelle l'étude reste théorique et a été réalisée sur une période mal adaptée ne permettant pas des conclusions en terme d'impact sur la santé humaine.

M.ROBIN d'Air Paca, fait une remarque de contexte sur le constat des dépassements de seuils et son aspect non atypique au regard des 92% des populations de Paca soumises à des conditions proches en terme de particules. Il confirme ce point, et pose des questions sur l'humidité des sols et si une comparaison avec les stations Air Paca a été effectuée.

Le BRGM précise que la station la plus proche d'Air Paca étant celle de Gardanne, il apparaît que les données de l'Observatoire Hommes Milieux (OHM) du bassin de Provence ont servi de point de comparaison.

M.MEI, Maire de Gardanne exprime le sentiment d'être un peu rassuré. Il rappelle avoir invité la Ministre de l'environnement qui est toutefois représentée par Mme BALLEREAU. Il souligne que des maisons ont été construites au bord de l'usine et qu'une dame y habitant est morte, il y a deux ans, à 106 ans. Pour Mange Garri, il considère que les 4 maisons situées à 80 m sont trop proches du site.

M.MEI rappelle les efforts pour maîtriser la pollution lors de la construction de la centrale thermique avec une cheminée de 300 mètres. Il s'étonne de la présence de ces maisons à côté du site.

M.KHALDI rappelle que les riverains de Gardanne sont confrontés à des poussières de bauxite et non de bauxaline. Toutefois, dorénavant, avec l'installation d'un filtre presse à Gardanne, il y aura aussi des poussières de bauxaline.

Le Préfet souhaite que l'on reste sur des débats techniques et les analyses.

M.AGRESTI interroge sur le choix de la rose des vents et la signification du concept de moyennes annuelles.

M. BOISSARD précise que la rose des vents des stations météorologiques locales a servi pour le choix des points de prélèvements et en tenant compte des lieux où les personnes ont accepté les capteurs.

Mme RIVASI, députée européenne se dit déçue de l'étude et de ses insuffisances pédagogiques. Elle rappelle qu'il y a un transfert de la pollution vers Mange Garri avec le stockage de la bauxaline. Elle confirme que les rejets en mer ne sont plus rouges mais que sur site, il y a une masse de bauxaline considérable stockée et une poussière visible générée.

Il apparaît que ce n'est pas la meilleure période pour faire les mesures qui a été retenue, cette période ne comprenant pas de vent, pas de soleil pouvant générer des poussières. Par ailleurs, la période a été trop courte pour tirer des conclusions décisives.

Mme RIVASI évoque la réglementation européenne sur les PM 2,5 et aurait souhaité avoir des données précises sur ces particules.

Elle propose de nouvelles mesures sur un temps plus représentatif dans des conditions météorologiques plus proches des conditions normales sur des sites de référence et intégrant les PM 2,5 avec des appareils de mesures adéquats.

M.LAMBERT, Député rappelle n'avoir pas de tribune à tenir et souhaite vouloir faire avancer le territoire. Il réserve sa réponse sur la qualité de l'étude et demande si elle sera publiée.

Le Préfet confirme que cette étude a vocation à être en ligne sur le site internet du BRGM.

M.LAMBERT évoque les carbonates et la nécessité de bien saisir les enjeux des territoires. Pour lui, deux enjeux s'opposent, soit vouloir fermer l'usine, soit chercher à faire baisser tous les impacts environnementaux et psychologiques, option qu'il soutient et qui lui semble majoritaire. Il suggère que l'Etablissement public foncier (EPF) étudie le rachat des habitations trop proches du site de Mange Garri.

M.LAMBERT demande à Altéo de préciser sa stratégie pour continuer à faire baisser les impacts et le niveau de poussières.

M.MALLIE, Maire de Bouc-Bel-Air, comprend la position des riverains de sa commune. Il rappelle que ceux-ci historiquement ont obtenu des permis à un moment où le site ne fonctionnait qu'une fois dans l'année, alors qu'il fonctionne maintenant régulièrement. Il faut continuer à faire baisser les poussières et les rejets et mettre la contrainte sur l'exploitant pour poursuivre les améliorations constatées. Le recyclage est souvent évoqué mais peu de progrès sont visibles sur ce point.

M.APLINCOURT de FNE 13 rappelle que des études sanitaires ont été menées mais il n'apparaissait pas que des inégalités de santé étaient constatées dans la zone de Gardanne. Il demande la diffusion de cette étude. Il estime que ce territoire est fortement impacté par le transport, les usines, la centrale thermique à bois qui va apporter des pollutions atmosphériques sur le secteur. Une étude de santé serait une initiative importante permettant d'éclairer la situation globale sanitaire sur le territoire.

Sur la carte de la page 21 de l'étude, des anomalies apparaissent et il considère qu'il serait de bon sens de résoudre le problème des riverains les plus proches, victimes, selon lui, de l'inaction de l'administration pendant des années. Il lui apparaît qu'il convient de faire des efforts significatifs dans ce domaine. Il confirme que les apports de poussières résultant de l'activité des sites Altéo constatés se sont réduits ces dernières années mais que les efforts doivent se poursuivre avec des solutions économiquement valables.

M.MEI rappelle les efforts pour maîtriser la pollution lors de la construction de la centrale thermique avec une cheminée de 300 mètres pour être dans les normes en matière de pollution. Il évoque le problème de l'amiante dans l'usine. Il rappelle la nécessité de trouver des débouchés pour recycler la bauxaline. M. MEI souligne l'intérêt du bois par rapport au charbon.

M.APLINCOURT soulève la question des garanties financières par l'industriel.

Le Préfet confirme la constitution de garanties financières pour la remise en état ou la mise en sécurité : prévues par les textes, elles font l'objet de contraintes réglementaires et d'un suivi attentif.

2 Présentation de l'IRSN sur l'impact radiologique associé aux émissions de poussières du centre de stockage de Mange-Garri par M.RANOU et Mme DE HOYOS

Il est précisé que l'étude avait pour objectif de formuler des avis, d'une part, sur l'étude des risques sanitaires (ERS) fournie par l'exploitant et, d'autre part, sur l'impact de Mange Garri pour la santé des riverains.

(présentation ci-jointe).

Au vu des éléments, l'étude conclut, sans prendre en compte les autres risques, à un impact très faible pour les populations sur le plan de la radio-activité.

A l'issue de la présentation, **Mme FROSINI** demande au Préfet l'invalidation de l'étude IRSN (texte intégral de son intervention communiqué en annexe...).

Le Préfet précise qu'il ne peut dans un débat scientifique, rejeter une étude réalisée par un institut scientifique renommé sous prétexte que ses conclusions diffèrent de ce qui était attendu. D'autres études seront menées pour affiner les connaissances sur la thématique. Le Préfet s'étonne de la position de Mme FROSINI qui semble laisser penser qu'elle regrette que le taux de radio-activité soit trop faible.

L'IRSN rappelle que les calculs ont été faits indépendamment des modèles; les plus fortes valeurs ont été retenues. Les valeurs de radio-activité du site sont équivalentes aux régions granitiques de France (5 à 10 fois plus que la moyenne nationale). Cette radio-activité, en comparaison avec la radio-activité naturelle, n'est pas extraordinaire.

Mme RIVASI évoque le risque chimique lié à certains éléments radio-actifs et la disponibilité en terme de poussières susceptibles de s'envoler du site de Mange Garri et la combinaison de l'ensemble pour créer un cumul de risque. Mme RIVASI souhaite transmettre ces résultats à la CRIIRAD en vue d'une évaluation par cet organisme.

M.LAMBERT ne comprend pas la position exprimée et s'interroge sur la conduite à tenir.

Mme RIVASI confirme l'intérêt d'une évaluation des scénarios par la CRIIRAD afin de mieux apprécier le cocktail des risques et les effets cumulés de tous les polluants.

M.MALLIE questionne sur l'enquête épidémiologique qui a été menée et pour laquelle il avait reçu des enquêteurs.

Mme SAVAILL précise que l'ensemble des éléments de cette enquête ont été recueillis par la Cellule d'intervention en Région (CIRE) et que le rapport est en cours de mise en forme. Le rapport devrait être disponible avant la fin de l'année 2016.

M.GUILLAUME, d'UCL, évoque le régime des vents et s'interroge pour savoir si celui-ci est le régime local.

Il est précisé qu'il s'agit de celle de la station la plus proche, celle d'Aix-Les Milles

M.COUTURIER, de la DREAL, procède à un rappel des prescriptions listées dans les arrêtés préfectoraux notamment réduire les surfaces exploitées, végétaliser, encroûter ou arroser les autres.

Le travail mené avec Air Paca pour respecter le plan de surveillance, avec la mise en place de capteurs pour un suivi pendant un an, est confirmé.

M.KHALDI évoque le bassin n°7 qu'il ne souhaite pas voir arrosé, la solution d'arrosage n'étant pas la bonne à cause des risques de percolation. L'arrosage raisonné ne lui paraît pas une bonne solution, ce bassin n'étant pas étanche. Il préconise plutôt la végétalisation.

M.COUTURIER rappelle que le bassin n°7 devra être étanchéifié.

M.RAME, Président d'Altéo, rappelle que l'activité de Mange Garri a repris en partie à partir de 2007 puis a connu une nouvelle étape en 2014 avec l'installation d'un filtre-presse. Il confirme la stratégie de réduction des émissions notamment sur le bassin n°7 en partie végétalisé, en partie arrosé. Le bassin n°6 est végétalisé et des arrosages préventifs sont recherchés en fonction des conditions météo. Un travail particulier sera mené sur le bassin n°7 et le plan d'intervention sera arrêté prochainement avec l'objectif de limiter les envollements.

M.LAMBERT souhaite que l'OHM soit associé au suivi sur les envollements de poussières et demande à M.NOACK s'il est en capacité de participer à ces travaux et études. Techniquement, celui-ci confirme cette aptitude mais évoque les moyens financiers qui sont à trouver pour financer de telles études.

Le Préfet en conclusion souligne la nécessité :

- de prolonger les études dans le temps et l'espace pour BRGM et IRSN (avec prise en compte des PM 2,5) en renforçant les relations avec Air Paca.
- faire le point sur les études sanitaires sur les inégalités de santé et présenter l'étude de la CIRE quand elle sera finalisée.

III Rejets en mer: présentation DREAL sur la mise en demeure et les contrôles par M.COUTURIER.

(présentation ci-jointe).

M.CARRODANO, Premier Prud'homme de pêche de La Ciotat, évoque le site de Cassidaigne où aboutissent les rejets. Il se dit fier d'avoir contribué au reportage de FR3.

Il mentionne avoir perdu une zone de pêche et la perte de crédibilité des pêcheurs vis-à-vis des consommateurs. Il souhaite que des solutions soient trouvées et rappelle la nécessité de concrétiser la réunion sur la pêche professionnelle déjà demandée pour une corporation touchée par la situation constatée.

Le Préfet confirme que cette réunion doit être faite rapidement et demande à la DDTM, la DIRM et au Secrétaire Général de la préfecture de l'organiser au plus vite.

Sur la qualité des rejets, il confirme qu'ils correspondent aux niveaux de normes imposés par l'arrêté préfectoral signé.

M.LAMBERT demande à la DREAL si Altéo est l'usine la plus suivie de la région. Ce point est confirmé. Il se félicite de ce suivi attentif qui est une garantie.

Sur le reportage de l'émission Thalassa, **M.LAMBERT** s'étonne de sa teneur et de son caractère à charge avec des heures d'interview qui n'ont pas été retenues car favorables à Altéo. Il recommande que l'effort collectif soit poursuivi pour permettre à l'exploitant d'atteindre l'objectif en 2021 voire avant si possible.

Le Préfet ne souhaite pas que l'on fasse la critique d'une émission de télévision mais que l'on se recentre sur le suivi des arrêtés préfectoraux. Sur le rapport de l'ANSES, il précise que dès que les résultats notamment sur l'arsenic seront connus, la CSS examinera ces éléments.

M.GUILLAUME veut souligner que si l'on se rapproche des objectifs de la convention de Barcelone sans encore les atteindre, il reste toutefois le problème de ces produits non biodégradables qui s'accumulent en mer dans la chaîne alimentaire.

M.LAMBERT rappelle qu'Altéo doit respecter la norme comme tous les acteurs même si on peut souhaiter une amélioration de la norme.

M.GUILLAUME rappelle qu'UCL n'est pas contre le personnel d'Altéo mais souhaite que l'entreprise aille vers l'objectif zéro déchets.

M.APPLINCOURT souligne la question de l'absence de traitement complémentaire qui lui apparaît importante alors que ce rejet se fait dans un Parc national pour lequel on peut avoir des exigences particulières en tant que territoire d'exception. Il pense que l'usine doit atteindre un niveau d'excellence en matière environnementale et l'exploitant doit pouvoir présenter les moyens pour y arriver.

Mme FROSINI évoque les points suivants: "Néanmoins nous avons relevé, dans les documents que nous venons de recevoir des incohérences surprenantes entre les données de l'arrêté ministériel de 1998, celles de l'arrêté préfectoral de 2015 et les résultats de mesures transmises le 18 mars 2016 et ceux du 23 septembre 2016.

Outre ces incohérences, il convient de souligner que la dérogation permettant un pH de 12.4 au lieu de 9.5 signifie, du fait des calculs logarithmiques, que les rejets sont autorisés à contenir 800 fois la valeur de la norme internationale.

De même, la dérogation de décembre 2015 permet de rejeter des concentrations beaucoup plus importantes que ne le permettait, en principe, l'arrêté ministériel de 1998 :

- L'aluminium 245 fois plus
- La DCO 64 fois plus
- L'arsenic 34 fois plus
- Etc

Il apparaît nécessaire qu'un travail d'éclaircissement soit fait sur l'ensemble de ces données pour qu'elles deviennent compréhensibles et cohérentes et qu'on puisse les considérer avec confiance.

Vous trouverez en annexe les notes de calcul qui nous ont conduit à ces constatations.

Comme ce constat est lourd de conséquences, nous nous permettons de vous demander votre avis, Monsieur le préfet et celui des membres du CSS, ainsi qu'une réponse claire de Monsieur le directeur de l'usine d'alumine de Gardanne, sur ces apparentes anomalies" (lettre en annexe avec motion votée par les CIQ).

Le Préfet confirme qu'il sera répondu à son courrier par la DREAL et que les données ont été communiquées au fur et à mesure de leur disponibilité afin de respecter le calendrier de la présente CSS: celle-ci a été programmée pour tenir les engagements pris d'une présentation aux membres, avant fin septembre 2016, des moyens envisagés par Altéo pour atteindre les objectifs imposés.

M.GUILLAUME évoque la position du professeur AUGIER qui déclare que les résultats des différentes études doivent être regardés de près.

M.LETESTUD, de la prud'homie de pêche de CASSIS, évoque les interrogations de ses clients sur la qualité sanitaire des poissons.

Le Préfet précise que les rapports ANSES présentant les résultats sur les pêches effectuées sont en ligne sur internet et que l'arrêté préfectoral de décembre 2015 a bien pris en compte les préconisations du CSPRT formulées après l'avis du CODERST.

IV Plan d'action Altéo.

M.RAME, Président d'Altéo expose la méthodologie mise en œuvre pour atteindre les objectifs avant 2021.

- un diaporama d'ALTEO (ci-joint) présente les données et chiffres techniques

M.RAME présente les éléments qui montrent une amélioration dans la qualité des rejets en dessous des valeurs limites d'émission (VLE), résultats qui montrent les efforts des équipes pour maîtriser le process et l'optimiser après la période de mise en place et malgré des variations possibles.

Pour le fer, en dessous, l'arsenic, proche de la cible de 2021, pour l'aluminium des dépassements par rapport aux objectifs 2021. L'effort doit porter sur le pH sur lequel portent les recherches.

Pour une solution future globale, deux orientations principales sont envisagées:

- un traitement spécifique d'une partie des effluents
- un traitement complémentaire pour neutraliser la soude et l'aluminium avec une gestion d'un précipité.

En fonction de la qualité des rejets, un traitement additionnel complémentaire sera, le cas échéant, susceptible d'être mis en place.

Deux types de traitement au CO₂ ou au chlorure de magnésium sont actuellement privilégiés. Ces produits ne sont pas dangereux ou ne créent pas de produits dangereux et ces solutions présentent l'avantage d'être compatibles avec le développement durable.

Lors des essais avec des injections de CO₂, une diminution forte de l'aluminium a été constatée sur le pilote.

M.RAME confirme que le recyclage des résidus du procédé sera recherché après une caractérisation fine de ceux-ci.

De nombreux contacts sont en cours avec différentes sociétés sur des traitements complémentaires dont la nature dépendra de la caractérisation précise du rejet des effluents.

L'ensemble de ces éléments doit permettre, après validation, de choisir les meilleures solutions vers la mi-2017. Après la phase d'étude d'industrialisation, avec un calendrier raccourci au maximum, le programme d'Altéo vise un démarrage des installations en 2019. Cette échéance peut être envisagée grâce à la mobilisation des équipes et le concours des partenaires.

M.APLINCOURT constate que les solutions sont enfin en marche. Elles apparaissent économiquement valables mais il regrette le retard pris par l'exploitant et l'inaction de l'Etat pendant des années.

Les solutions envisagées lui semblent prometteuses, toutefois l'échéance 2019 lui paraît encore trop éloignée. Il souhaite que ce délai soit encore raccourci et il sollicite le Préfet pour y veiller afin d'éviter le rejet dans les calanques en sus de celui résultant de plusieurs décennies.

M.GUILLAUME confirme sa convergence avec FNE 13. Il souligne l'accueil d'Altéo lors des visites organisées, la qualité de celles-ci et la transparence dans les informations apportées ainsi que les efforts des ingénieurs et techniciens en cours sur la recherche des solutions. Il souhaite que l'industrie perdure en France mais dans le respect des normes environnementales.

M.APLINCOURT souligne également, dans un contexte de crise et de chômage, l'importance de disposer d'une industrie forte mais regrette que ces efforts méritoires n'ont pas été plus anticipés et le sont maintenant sous la contrainte, alors que la mise en place de ces traitements avec les technologies envisagées représente un coût réduit.

M.RAME précise qu'il ne connaît pas le coût des investissements pour concrétiser les solutions nouvelles qui émergent et ne peut affirmer que le coût sera marginal. Par ailleurs, il rappelle que les avancées se font progressivement et par étape et il ne pense pas que les dispositifs et les solutions actuelles auraient pu être mises en œuvre il y a quelques années en l'état des techniques existantes alors.

Mme BELLAN-SANTINI, Présidente du conseil scientifique du Parc, apporte des éléments sur l'historique en rappelant l'émergence et la création du parc qui se sont étalés sur 12 ans. Elle mentionne les actions menées, en son temps, par le conseil scientifique du GIP des calanques au sein du conseil scientifique d'Altéo pour faire pression sur l'industriel pendant la préparation du Parc. Elle rappelle que ce parc est péri-urbain, spécifique dans ses caractéristiques et dispose de dérogations à ce titre. Après ces phases antérieures, le Parc national aujourd'hui constitué est en mesure de passer à un nouveau stade d'exigence.

M.GUILLAUME évoque les pilotes dont la démonstration a été faite lors de la visite avec injection de CO2 et l'autre avec du chlorure de magnésium. Puis il questionne sur la formation d'hydrotalcites et le devenir de ceux-ci.

M.RAME précise que les d'hydrotalcites se forment au contact du rejet contenant de la soude et l'aluminium avec l'eau de mer avec des chlorures de magnésium, ce phénomène est connu depuis longue date. Ce précipité continue aujourd'hui et le CSIRM travaille notamment sur la vérification de l'application du programme de suivi des rejets en mer. Il évoque des études en cours pour parfaire les connaissances de cet hydrotalcite pour 2016 et 2017.

Dans le futur si des procédés permettent de dissoudre la soude et l'aluminium, il n'y aura plus de formation d'hydrotalcites en mer puisque ce phénomène aura été réglé en amont.

Dans cette hypothèse, le rejet ne contiendrait que de l'eau mais dont il est difficile à ce stade de connaître la qualité exacte.

Mme INAUDI, Conseillère départementale, évoque les premiers résultats sur les pilotes mais demande si en conditions réelles, les performances des procédés seront aussi efficaces pour des débits plus importants.

M.RAME précise que les premiers tests de traitement ont été faits directement sur les installations pour le pilote en Co2 avec des débits élevés, toutefois ces essais provoquent d'importants précipités qui bouchent le système en l'état actuel. Le dimensionnement des installations nécessaires pour la solution retenue sera à définir. Pour les essais laboratoire, la duplication est plus compliquée par contre. Pour permettre la réplique au niveau d'échelle adaptée, il est nécessaire de passer par des phases pilote spécifiques.

Mme PIANTE, de WWF, se félicite de ces présentations et des perspectives et questionne pour savoir si en attendant 2019, il y aura une poursuite de la stabilisation des rejets constatés.

M.RAME confirme que le niveau constaté satisfaisant est indépendant de la mise en place des pilotes. Néanmoins des variations liées notamment au procédé d'extraction sont possibles et il confirme qu'il ne peut garantir 100 % d'efficacité même si le maximum d'efforts est fait par les équipes d'Altéo pour maîtriser le process et le stabiliser.

M.JORDA, Conseiller départemental, se satisfait des efforts consentis et questionne sur la qualité de l'eau qui sera rejetée pour savoir si cette eau pourrait avoir une qualité d'irrigation.

M.RAME rappelle que, même avec des progrès constatés, il est trop tôt pour se prononcer sur la qualité exacte des rejets dans le futur avec la possibilité soit de recycler cette eau dans le process soit pour d'autres utilisations. Il rappelle que l'objectif d'Altéo n'est pas de rejeter de l'eau dans les calanques et qu'il y aura beaucoup de travaux et d'efforts pour un nouveau saut technologique après celui de fin 2015.

M.LAMBERT souligne l'importance de la question de l'économie circulaire dans un contexte de déficit hydrique chronique.

M.LAMBERT demande également à Altéo de présenter, éventuellement sous forme d'un tableau, pour une meilleure visibilité, la liste des entreprises sollicitées et qui sont ses partenaires dans la recherche des nouvelles technologies disponibles ou à développer pour maîtriser ces rejets.

Cette communication lui semble de nature à permettre de mieux faire comprendre les recherches technologiques menées qui vont dans le bon sens pour atteindre les objectifs environnementaux.

Le Préfet demande que l'on avance plus vite sur la réutilisation de la bauxaline conformément à la demande de la Ministre.

M.MEI évoque la réutilisation des sources de chaleur en liaison avec Eon (Uniper) notamment au niveau des serres agricoles qui est un modèle en la matière.

M.RAME mentionne les travaux menés sur la réutilisation et revalorisation de la bauxaline soit dans des matériaux de construction soit dans la dépollution. Une brochure a été publiée à cet effet et il confirme l'engagement d'Altéo sur le sujet. Il est favorable à inscrire ce point à un prochain ordre du jour de la CSS.

Le Préfet demande que les premiers éléments sur ce point soient intégrés dans le rapport qui doit lui être rendu fin septembre 2016 à la demande de la Ministre.

M.RAME confirme qu'il sera fait le maximum dans le délai imparti pour répondre à cette demande.

M.APLINCOURT évoque la manifestation envisagée par UCL et FNE, le 1er octobre 2016, dans la calanque de Port Miou contre tous les rejets dans les Calanques et invite les personnels d'Altéo à se joindre également à cette action.

M.GUILLAUME rappelle que malgré les efforts constatés des ingénieurs d'Altéo, l'objectif 2021 lui paraît toujours trop éloigné.

Mme FROSINI, devant les satisfactions exprimées, précise que le problème existant antérieurement se transfère maintenant de la mer sur Mange Garri. Elle reste inquiète pour la santé au quotidien des riverains et des enfants de Gardanne et de Bouc Bel Air et elle attend des réponses écrites aux nombreuses questions posées.

Elle souhaite que les avancées dans ce domaine de la maîtrise de la bauxaline soient aussi rapides que pour les rejets des effluents en mer.

Le Préfet confirme que des surveillances sont en cours ou prévues par les arrêtés préfectoraux. Il rappelle que la Ministre a souhaité des avancées rapides en la matière et que les services travaillent à cette mise en œuvre.

Sur les réponses demandées aux questions de Mme FROSINI, il confirme de nouveau que la DREAL lui proposera des courriers à sa signature en ce sens.

M.COUTURIER précise à propos des rejets d'oxyde d'azote qu'un dossier a été déposé par Altéo pour présenter les échéances de 2018 et que des solutions techniques semblent émerger.

M.GUILLAUME apporte une précision de la part de M.AUGIER sur la manifestation en cours intitulée "colère rouge 2" devant la préfecture. UCL qui est attachée à la cohérence dans l'action tient à préciser qu'elle n'est en rien partie de cette manifestation alors que se déroulent les échanges de la troisième commission de site.

Le Préfet prend acte de ces éléments, remercie tous les participants et lève la séance.

Le Préfet

Stéphane BOUILLON

||